

Bas-Canada, les professeurs des Facultés de Théologie, de Droit et de Médecine, ainsi que tous les séminaristes de la maison. Tous paraissaient heureux d'un événement qui, en mettant fin à certaines difficultés, comblait les désirs légitimes d'un grand nombre.

L'illustre représentant du St-Siège prononça, pendant le service divin, un sermon dont la brillante et sympathique éloquence faisait ressortir les avantages d'une Université catholique. Il fut écouté avec recueillement et admiration par l'auditoire qui saluait avec un enthousiasme religieux l'avènement de l'enseignement universitaire à Montréal, avènement célébré par la parole et consacré par la prière. En fallait-il plus pour faire battre des cœurs catholiques, et leur inspirer une confiance bien légitime dans l'avenir d'une institution, qui s'inaugurait sous d'aussi heureux auspices ? Je ne parlerai pas de la seconde réunion. Monseigneur Conroy prononça un discours de circonstance des plus spirituels et semé de ces traits heureux, qui font les délices de l'auditoire qui sait les apprécier.

Les Facultés de Théologie, de Droit et de Médecine se composaient de personnes également distinguées par leur science et par leur habileté. Pour moi, ma situation dans la Faculté de Droit ne me permettait pas de prétendre au même succès dans l'enseignement, n'étant appelé à donner aucun cours. Mais j'étais heureux de me trouver associé à des collègues, que j'ai l'honneur de présider comme doyen.

J'ajoute que j'éprouvais un légitime orgueil à devenir membre d'une institution qui réunissait, comme l'Université Laval, tant de célébrités dans les lettres, les sciences et la vertu.

A la suite de cette inauguration, des cours de Droit et de Médecine furent donnés avec le plus grand succès : les élèves étaient nombreux et assidus. Leurs